



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 19  
- Pouvoirs : 3  
- Excusé(e)s : 1  
- Absent(e)s non  
excusé(e)s : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 18 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Peupliers à Sérézin du Rhône, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.  
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)  
Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon) Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)  
M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)

Excusé :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)  
M. Raymond DURAND (Chaponnay)  
Mme Cécile SUBRA (Chaponnay)  
Mme Martine JAMES (Communay)  
Mme Christelle REMY (Communay)  
Mme Frédérique LEPERS (Simandres)  
Mme Bettina VOIRIN (Ternay)

N°2024-108-7.1.1.2  
25/11/2024

DM n°2 au BP 2024 de la CCPO

***Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances et aux écoles de musique rappelle à l'assemblée que :***

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération N° 2024-36 du 25 mars 2024 approuvant le budget de la CCPO pour l'exercice 2024 ;
- Vu** la délibération N° 2024-62 du 27 mai 2024 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la CCPO pour l'exercice 2024 ;
- Vu** le bureau communautaire du 15 novembre 2024 ;

**Considérant qu'il convient de :**

- De prévoir des crédits supplémentaires en recettes et en dépenses courantes d'administration générale afin d'intégrer le résultat excédentaire dans le cadre de la dissolution de l'EPARI et du SDRC (1 993,33 €) ;
- De prévoir des crédits supplémentaires au titre de la participation à la compétence complémentaire GEMAPI versée au SMAAVO (70 000 €) ;
- De prévoir des crédits supplémentaires dans le cadre du projet de rénovation de la piscine de St Symphorien d'Ozon en piscine intercommunale pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), de contrôle technique, de CSPS, d'études géotechniques et de relevés topographiques (300 000 €) ;
- De prévoir des crédits supplémentaires pour les amortissements 2024 de la CCPO (10 000€) ;
- De transférer des crédits du compte 611 de la fonction *Equipements de voirie* à la fonction *Voirie* afin d'ajuster les crédits disponibles ;
- D'annuler et de réémettre les titres de subvention à l'Etat et à SYTRAL Mobilités via le paramétrage Chorus Pro ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°2 du BP de la CCPO 2024 telle qu'annexée à la présente délibération.

Télétransmise en Préfecture le **29 NOV. 2024**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **29 NOV. 2024**

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

